

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2007-0802/PR/MID portant mise en place d'un comité d'organisation du symposium ministériel des pays du Golden Spear.

n° 2007-0802/PR/MID

Ministère
Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

Date de publication
1 octobre 2007

Numéro JO
n° 19 du 15/10/2007

Date du numéro
15 octobre 2007

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vu La constitution du 15 Septembre 1992

Vu La Loi n°2006-140/AN/06/5è L portant ratification du protocole d'accord du centre régional de gestion des catastrophes des pays du Golden Spear

Vu Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre

Vu Le Décret n°2005-0069/PRE du 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est créé un comité chargé de l'organisation du symposium ministériel du mécanisme régional de gestion des catastrophes des onze pays de Golden Spear prévu à Djibouti du 5 au 8 novembre 2007.

Article 2

Sous la supervision du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, M. Ahmed Mohamed Madar, Secrétaire Exécutif de Gestion des Risques et des Catastrophes est chargé de coordonner les activités de ce comité.

Article 3

Le Comité d'organisation est composé des membres suivants

- un représentant du Ministère des Affaires Etrangères Membre

- deux représentants du Ministère de l'Intérieur Membre
- un représentant du Protocole d'Etat Membre
- un officier de la Garde Républicaine Membre
- un officier de la Police nationale Membre
- un représentant du SMUR Membre
- un représentant du Ministère de la communication Membre
- un représentant de la RTD Membre
- un représentant du Ministère des Finances Membre
- un représentant de l'Aéroport International de Djibouti Membre.

Article 4

Ce comité est chargé de prendre toutes les mesures et les dispositions pour l'organisation et le bon déroulement du symposium, il a pour mission de

-
- transmettre les invitations aux pays du Golden Spear pour voie diplomatique
 - faciliter les formalités des visas
 - mettre à jour le programme des arrivées et des départs des participants
 - accueillir les délégations à leur arrivée
 - veiller à l'acheminement des participants vers leurs lieux d'hébergement
 - veiller aux réservations d'hôtel et élaborer le planning d'hébergement des participants
 - s'assurer de la couverture médiatique du symposium
 - s'assurer d'une bonne circulation de l'information entre les membres du comité
 - appuyer le secrétariat de la conférence
 - préparer les banderoles, les drapeaux et les badges des participants.

Article 5

Pour la concrétisation de sa mission, le comité sollicitera toute l'assistance technique humaine, matérielle et financière qu'il jugera nécessaire.

Article 6

Compte tenu de l'importance de cet événement, les membres du présent comité sont tenus de porter toute leur diligence pour la réussite de l'organisation de ce symposium.

Article 7

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation peut faire appel en cas de besoin à tout agent de l'Administration dans le cadre de la préparation de ce symposium.

Article 8

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

Le Président de la République

